

Question d'André Frédéric à la Ministre de l'Égalité des chances sur "le site web de la police fédérale" (n° 22177)

André Frédéric (PS): Monsieur le président, madame la ministre, depuis le 15 janvier, la police fédérale a mis en ligne un site web où sont consultables les chiffres relatifs à la criminalité de ces treize dernières années. Ces chiffres sont livrés sous forme de données statistiques. Le citoyen peut orienter sa recherche sur le site internet en fonction des figures criminelles à propos desquelles il souhaite consulter les données: cambriolages, vols de voiture, violences intrafamiliales, etc. Il lui est également possible de consulter sur un graphique l'évolution du phénomène sur une période déterminée.

Un nouvel outil a donc été mis sur pied par souci de transparence à l'égard des citoyens. Ces données statistiques sur la criminalité sont livrées à l'état brut, sans interprétation ni commentaire. Madame la ministre, avec quels objectifs ce site a-t-il été créé?

Comment sont établies les données statistiques qui y sont livrées?

Se base-t-on sur des procès-verbaux rédigés par les zones de police?

Tient-on compte dans les calculs des PV qui ont été modifiés et dont la nature aurait changé?

Pourquoi a-t-il été convenu que la police fédérale mette elle-même ces données en ligne alors qu'il existe déjà un site présentant toutes les statistiques nationales, Statbel?

Joëlle Milquet, ministre: Monsieur le président, cher collègue, selon la demande du Parlement, la police a toujours marqué son désir de jouer la transparence tout en maintenant modernité et qualité des techniques adoptées pour fournir des statistiques. C'est pourquoi, à ma demande, la mise à jour des chiffres touchant à la criminalité, tous les six mois, sera dorénavant accompagnée d'une vingtaine de pages d'introduction visant à mettre les choses en perspective et à expliquer les bases des statistiques.

Bien sûr, cette disposition ne sous-entend pas qu'il s'agira d'une vision complète. D'autres paramètres restent à prendre en considération.

Par exemple, dans les grandes villes, vu la présence de nombreux navetteurs et visiteurs, les chiffres de la criminalité ne sont pas nécessairement proportionnels au nombre d'habitants. Tout est balisé pour permettre une vision plus objective et moins caricaturale.

Par souci de transparence, de simplification et d'information, tant pour les communes, les dirigeants et les citoyens, le site a été affiné afin d'observer l'évolution d'un phénomène, d'une

thématique dans une commune précise. Un exemple: le vol de vélos à Anvers depuis dix ans. Je pense donc que c'est plutôt positif et ils l'ont fait avec la plus grande rigueur, sur la base de tous les éléments et en tenant compte des adaptations réalisées.

André Frédéric (PS): Monsieur le président, je remercie la ministre pour sa réponse.

L'incident est clos.